



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1024 (1995)
28 novembre 1995

RÉSOLUTION 1024 (1995)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3599e séance,
le 28 novembre 1995

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment en date du 17 novembre 1995 (S/1995/952),

Décide :

a) De demander aux parties intéressées d'appliquer immédiatement sa résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973;

b) De renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 mai 1996;

c) De prier le Secrétaire général de lui soumettre, à la fin de cette période, un rapport sur l'évolution de la situation et sur les mesures prises pour appliquer la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.
